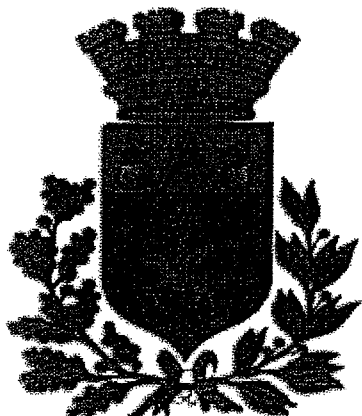


Brienon-sur-Armançon



Monsieur le Maire de Brienon-sur-Armançon

*greffe
Km ROD 2*

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE
18 JUN 2010 924
COURRIER - ARRIVÉE

à

Monsieur Roberto SCHMIDT
Président de la Chambre régionale des
comptes de Bourgogne
28-30 rue Pasteur BP 71199
21011 DIJON Cedex

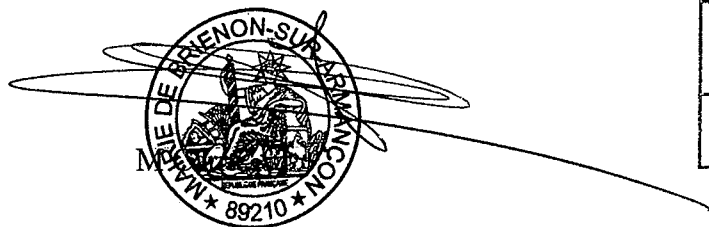
Brienon-sur-Armançon, le 15 juin 2010

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 12 mai 2010, reçue le 15 mai 2010, j'ai l'honneur de vous apporter une réponse écrite aux observations afférentes à la gestion de la commune de Brienon, que j'assume depuis janvier 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le maire de Brienon sur Armançon



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE
18 JUN 2010 307/10
ARRIVEE - GREFFE

Réponse aux observations de la CRC

Les points suivants ressortent des travaux de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

- ▶ Une dette par habitant de l'ordre de deux fois la moyenne de la strate
- ▶ Une incapacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour faire face aux intérêts et au remboursement en capital de la dette.
- ▶ L'examen de l'ensemble de la gestion journalière des frais ressort normal.

Les recommandations suivantes sont faites par la CRC.

- ▶ Une action en réduction de la dette, afin de ramener l'endettement par habitant dans les normes de la strate.
- ▶ Une gestion rigoureuse du fonctionnement doublée d'une action sur le levier fiscal, pour dégager un autofinancement suffisant.
- ▶ Une pause dans les investissements.

Sur ces différents constats et recommandations, il sera répondu en deux temps.

- ▶ L'origine de l'endettement
- ▶ Les actions en cours pour le réduire

L'origine de l'endettement

A l'installation de l'actuelle municipalité, (2004), l'endettement s'élevait à 2.000.000. Cet endettement était préoccupant car il correspondait, pour une part non négligeable, à des souscriptions d'emprunts affectées au fonctionnement.

La commune se caractérisait également par un taux exceptionnellement bas de subventions obtenues.

Ces deux éléments caractérisaient une commune sans investissement depuis des années, et handicapée par une gestion totalement déficiente de ses frais généraux.

Conjugués ensemble, ces éléments étaient symptomatiques d'une commune en décadence.

L'ambition de la nouvelle municipalité a été de rattraper le retard d'investissement, afin de rendre à notre ville de près de 3300 habitants son rang au sein des villes de l'Yonne, tout en appliquant une politique sérieuse de gestion des frais généraux.

Ces faits ont été relevés par la CRC qui a constaté l'important taux de subvention ainsi que le sérieux de la gestion journalière.

La profonde transformation de la commune, opérée entre 2004 et 2009, explique le recours à l'emprunt.

L'endettement s'est en effet accru de 2 000 000, majoré d'une ligne de trésorerie de 1 500 000, à mettre en rapport avec près de 10 000 000 d'investissement et un taux moyen de 65% de subventions obtenues.

Le recours à l'emprunt ne s'est réalisé que pour le développement de la richesse de la ville, jamais pour palier un fonctionnement déficient.

Cependant, les années précédentes pèsent encore sur la ville qui ne dispose pas des structures, notamment intercommunales, ni des recettes adaptées à l'importance de ces investissements.

Pas d'intercommunalité, une richesse fiscale et une population insuffisante expliquent la relative faiblesse des recettes de fonctionnement.

Les actions en cours pour réduire l'endettement:

Comme précisé, les investissements se sont portés sur le développement de la ville, et notamment son développement économique.

- Nouvelle halte nautique
- Nouvelles usines
- Action forte en direction de l'habitat (coeur de villages)
- Viabilisation de nouveaux terrains artisanaux, industriels

Ces actions ont été financées à l'aide de l'emprunt et de la ligne de trésorerie, avec le souci et la prévision du retour sur investissement.

Plusieurs « affaires » doivent se concrétiser cet été .

► Vente, à son locataire, d'un bâtiment de blanchisserie industrielle; l'affaire a été négociée, elle est dans l'attente du financement bancaire, pour lequel la Caisse d'Epargne a confirmé son accord pour un prêt de 330 000 au profit du locataire.

Une note récapitulative, établie avec le financeur, (Caisse d'Epargne), et l'acquéreur, est jointe en annexe 1.

► Vente, à son locataire, d'un bâtiment à usage de halte nautique; l'affaire est en cours de négociation avec le locataire qui doit aussi reprendre la gestion de l'ensemble du port fluvial communal. Le prix oscille entre 300 et 250 000.

Le rendez vous est fixé au jeudi 17 juin 2010.

► Vente, à son locataire, d'un bâtiment de préparation de feux d'artifices, pour 120 000. Une SCI a été constituée pour cet achat qui doit se concrétiser dans l'été pour 120 000. Cette vente reste d'actualité ; la société « arc en ciel » a dû retarder ce projet, en raison d'une mise en redressement judiciaire. Cette procédure est désormais achevée et la confirmation de l'intention d'achat a été confirmée à la mairie, d'ici la fin de l'année.

Ce document est joint en annexe 2.

► Vente, pour permettre l'extension de son activité, d'un terrain à une société de compost, pour 30 000; cette vente doit se concrétiser dans l'été.
Ce document est joint en annexe 3.

► Vente, à de futurs acquéreurs, au profit desquels la commune a voté le dispositif du « pass foncier », de 7 logements neufs, qui seront réceptionnés jeudi 17 juin 2010,
Dès aujourd'hui, deux ventes vont faire l'objet de promesses, et plusieurs acquéreurs sont en cours de discussion avec nos services, qui ont retenus trois autres logements.
(une première lettre d'intention vous est jointe, afin d'attester des démarches en cours, en annexe 4)

L'ensemble des 7 logements neufs est en vente à un prix de 1122 le m², soit un total de 715 000.

► Deux ventes sont encours de signature, un petit immeuble pour 45 000, signature le 14 juin 2010, (annexe 5) un immeuble de bureaux et logement, signature d'ici la fin juin 2010, pour 100 000.

► La commune a en outre mis en vente un immeuble sis route de Saint Florentin, qui avait été acheté dans le but de créer une maison d'accueil pour personnes traumatisées craniennes, dont le projet a avorté, pour 60 000.

► Enfin, la commune a acheté un terrain destiné à la construction d'une nouvelle gendarmerie, pour une surface totale de 6 000 m².

L'accord de construction de ce bâtiment, qui sera réalisé dans le cadre d'un syndicat intercommunal, a été obtenu fin 2009 et seule une surface de 3000 m² est nécessaire.

La surface restante est en cours de division et sera vendue en TAB, au prix de 40 le m², soit une recette espérée de 120 000. Dès à présent, une personne s'est portée candidate à l'achat d'un premier lot, dès la division, dont la commande a été passée le 15 juin 2010 au géomètre, et d'autres personnes ont dès à présent fait part de leur intérêt.

L'ensemble de ces opérations, en cours ou à venir, représente une trésorerie de 1 770 000 euros, qui permettra de solder la ligne de trésorerie actuelle.

L'action de la commune s'est également fortement développée en direction de la création d'une nouvelle intercommunalité.

Cette action entre actuellement dans sa phase finale et devrait permettre l'activation de la nouvelle communauté le 1/1/2011.

Comme dans toutes les communautés, des compétences seront transférées qui ne seront plus exercées par les communes membres.

Ces compétences (école de musique, voiries, zone d'activité, école multisports ...) représentent pour notre commune un coût annuel de fonctionnement de près de 100 000.

En outre, la future communauté reprendra l'emprunt de 400 000 souscrit pour l'aménagement de la nouvelle zone d'activité.

Au 1/1/2011, au dénouement de l'ensemble de ces opérations, l'endettement de la ville sera de 4 000 000 – 400 000 – 22 000 (emprunt arrivés à échéance) = 3 578 000, ce qui représentera un endettement conforme aux moyennes de la strate.(1090 euros par habitant)

La ligne de trésorerie sera également soldée.

La commune sera alors en mesure de dégager un autofinancement suffisant pour assurer le remboursement en capital des emprunts restants.

Concernant la pause prescrite dans les investissements, il a été tenu compte de cette observation.

Pour l'année 2010, un seul investissement significatif a été réalisé, la démolition d'anciens silos à grains, dans le cadre d'un programme de réhabilitation du quartier dit « du Port ».

Cette opération n'a été lancée qu'en raison de son autofinancement complet, sans recours à l'emprunt, et sans recours à la ligne de trésorerie.

Vous trouverez en annexe le détail financier de l'opération.


Pour l'année 2011, les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école primaire André Gibault sont lancés. Ces travaux étaient en préparation depuis 2005. Ils font l'objet d'un financement maximum par subvention, au taux plafond de 80%.

Le solde de 20%, qui représente 280 000 €, sera financé par la cession d'un bâtiment d'habitation, inutilisé par la commune.

Cette cession sera réalisée en 2011 ; vous trouverez en annexe les évaluations de ce bâtiment réalisé par le service de France Domaine.

En conclusion, nous avons porté et nous porterons la plus grande attention aux observations de votre Cour, notamment nous serons attentif à maintenir nos recettes et nos charges de telle manière à assurer le remboursement du capital de nos emprunts avec nos recettes de fonctionnement.

Je reste à votre entière disposition pour tout élément complémentaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le maire,  sur Armançon

M. Caillaud

